



Marie Lemay Lachance, avocate

Conseillère juridique principale
Affaires juridiques et secrétariat corporatif
Ligne directe : (514) 598-3382
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : marie.lemaylachance@energir.com

PAR COURRIEL

Le 4 août 2021

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria - bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

Objet : COVID-19
Mesures d'assouplissement aux *Conditions de service et Tarif* (« CST »)
Notre dossier : 131-00753

Chère consœur,

Par la présente, Énergir souhaite informer la Régie de la reprise graduelle des interruptions de service dans le contexte de son processus de recouvrement à compter du 5 août 2021.

Rappelons que depuis mars 2020, Énergir avait suspendu son processus de recouvrement comme mesure d'assouplissement aux CST déployée pour répondre aux besoins d'urgence pour l'ensemble de sa clientèle.

Comme expliqué en réponse à la question 10.1 de la demande de renseignements n° 2 de la Régie au dossier R-4136-2020 (pièce B-0197), seuls les assouplissements relatifs aux interruptions de service et à l'arrêt des frais de supplément de recouvrement chargés lors d'une entente de paiement étaient toujours appliqués depuis le 30 septembre 2020.

Veuillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Marie Lemay Lachance

Marie Lemay Lachance
MLL/mb